
Extrait des délibérations de Boulogne-sur-Mer relatant la fête célébrée en l'honneur de la reprise de Toulon, lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait des délibérations de Boulogne-sur-Mer relatant la fête célébrée en l'honneur de la reprise de Toulon, lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 644-645;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32959_t1_0644_0000_10

Fichier pdf généré le 15/05/2023

en payant de leur personne, s'associer avec leurs braves frères d'armes.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La Montagne, ci-dev' St-Affrique, 19 pluv. II*]
(2).

« Représentants,

Gloire éternelle aux défenseurs de la République; nos jours sont enfin comptés par des victoires. Les tyrans bientôt reconnaîtront la souveraineté du peuple dont vous faites le bonheur. Restez à votre poste, Représentants, c'est le moyen de faire expier aux tyrans leur crime sur l'échafaud vengeur des insultes faites à notre liberté. A votre exemple nos défenseurs resteront inébranlables à celui qu'ils occupent, nous perpétuerons nos offrandes pour les encourager, et par cet ensemble d'unité, nous aurons la force de vaincre tous les despotes et de donner aux hommes qu'ils gouvernent l'idée de secouer des chaînes que ces tyrans exécrés par la raison tiennent encore. Naguère je vous ai dit que les hauts du district venaient de faire passer à nos défenseurs, mille chemises, aujourd'hui il en est 521 de plus qui viennent d'être versées au magasin à Toulouse avec deux cent trente sept mouchoirs. Ce n'est pas là tout ce qu'ils veulent offrir, car c'est leurs corps qu'ils offrent, ils veulent avoir part active aux lauriers qui doivent ceindre la tête d'un chacun des héros qui assurent la liberté ».

GUIRAUD.

37

Le citoyen Bouillaud fils offre à la patrie 324 liv., qu'il regrette de ne pouvoir venir déposer lui-même. Chirurgien aide-major de l'armée des Ardennes, il désireroit passer sur les vaisseaux de la République.

Mention honorable du don, insertion au bulletin (3).

[*Mouzon, 27 pluv. II*] (4)

« Liberté, égalité, fraternité, révolution ou la mort.

Citoyen président,

Tu voudras bien être auprès de la Convention nationale l'organe d'un bon sans-culotte qui désirerait au milieu d'elle faire retentir les cris sacrés de vive la Montagne, vive la République.

J'avais étudié la chirurgie plus d'un an à La Valette, département de la Charente, ma patrie, continué l'étude de cet art pendant quatre années à l'Hôtel-Dieu de Paris. Lorsque la guerre des hommes libres contre les tyrans commença au 1^{er} avril 1792 (stile esclave), le désir de servir une aussi belle cause, en secourant ses défenseurs, me fit accepter une place d'élève en chirurgie à l'armée des Ardennes.

Sur mes appointemens, d'abord de 100 l. puis

(1) P.V., XXXII, 395-96.

(2) C 294, pl. 979, p. 35.

(3) P.V., XXXII, 396. *J. Sablier*, n° 1173.

(4) C 293, pl. 965, p. 16.

de 125 l., enfin de 150 l. par mois, j'ai économisé la valeur de 324 l. Elle m'est odieuse par l'effigie du despote frappée sur l'or et l'argent représentatifs de cette somme (1). Il y a longtemps que j'aurais changé ces pièces contre la monnaie républicaine si je n'avais eu l'espoir de les offrir complètement à la Convention. Content d'être utile dans la place que j'occupais, je n'en ai jamais demandé d'autre; cependant promu au grade de sous-aide major depuis le 9 pluviôse présent mois, mes appointemens sont doublés; je ne veux plus de ces métaux durs et orgueilleux dont la possession gêne un sans-culotte; j'en fais hommage à la République, puissent-ils être changés en un fer vengeur sous lequel tombe la tête du dernier oppresseur du genre humain.

P. S. Mon unique envie est de servir la chose publique. Si je pouvais être plus utile dans la marine, je recevrai avec plaisir l'ordre d'aller secourir mes braves frères d'armes qui montrent si bien à ces fiers Anglais qu'ils ne sont pas les conquérants des mers. Salut et fraternité. Ton concitoyen ».

BOULLAUD [« fils de parens peu fortunés. »]

38

La société montagnarde de Boulogne-sur-Mer donne des détails sur la fête qu'elle a célébrée à l'occasion de la reprise de Toulon. Elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Extrait des délibérations; Boulogne, 30 niv. II*]
(3)

Présidence de Barret.

Le son des instruments de la musique militaire du bataillon de Bergues en garnison en cette ville a précédé l'ouverture de la séance; les élèves du cit. Blériot, instituteur, entrent dans la salle, précédés d'une musique relative à leur âge et exécutant des airs patriotiques.

Le Président ouvre la séance par un discours relatif au spectacle intéressant de ces jeunes élèves, l'espoir de la patrie; il leur rend sensible les différents âges qu'ils parcourront, l'avantage qu'ils retireront d'avoir reçu une éducation toute républicaine, débarrassée de tous les préjugés anciens, d'où il s'ensuit que, dans l'âge mûr, ils deviendront sûrement des hommes, tous auront reçu la même éducation, tous connoîtrons les loix, y croiront, les exécuterons parce qu'ils les sentiront.

Callaert obtient la parole et s'adressant à ces jeunes élèves, il leur retrace les droits de l'homme, ses devoirs. Tous les âges ont les leurs, vous n'avez, jeunes citoyens, qu'à consulter votre cœur, et toujours, il vous dira, soit par un plaisir, soit par un reproche secret, si vous les avez remplis. L'attachement particulier à ceux

(1) Note de Bouillaud : « Le directeur de la poste de l'armée des Ardennes a exigé et perçu le sol par livre ».

(2) P.V., XXXII, 396. Bⁱⁿ, 12 vent; *J. Sablier*, n° 1173; *J. univ.*, n° 1561.

(3) C 295, pl. 988, p. 10.

de qui vous tenez le jour; qui vous ont prodigué et vous continuent encore leurs services, est le premier de vos devoirs, remplissez leurs désirs, vous serez heureux vous-mêmes. L'application au travail est le second; cette application, il est vrai [deux mots manquent] à votre âge; mais voyez le sacrifice de nos frères dévoués à la défense de la patrie; ils ont tout quitté : parents, amis, plaisirs, surmontez, donc, citoyens, tout ce qui vous paroît difficulté, et nous n'aurons ensuite qu'à vous louer et à applaudir à vos succès.

Un des élèves obtient la parole, il se compare, ainsi que ses compagnons, à de jeunes plantes qui ont besoin de culture; il est vivement applaudi; il récite en entier les droits de l'homme avec la plus grande exactitude; on demande de toutes parts que son nom et son âge soient inscrits au procès-verbal, ce qui est adopté à l'unanimité; il se nomme Louis Sauvage, âgé de dix ans; il reçoit le baiser fraternel au son de toute la musique militaire et de celle de ces jeunes élèves alternativement et aux applaudissements réitérés de toute l'assemblée et des tribunes qui, quoique très vastes, ne pouvoient contenir l'affluence du monde : Tous les autres élèves sont également interrogés et tous satisfont également; souvent, ils sont interrompus par les applaudissements et font éprouver à l'assemblée les plus grandes jouissances qui remplissent l'objet de la séance en en faisant une fête.

Le président leur pose la question suivante : que mériterait un homme qui voudrait s'élever au-dessus de tous : un cri général s'élève, la guillotine. Le président leur observe que la guillotine est une punition républicaine; que dans le cas proposé, c'est la mort, un coup de poignard.

Il s'agit de décerner les cocardes tricolores qui avaient été arrêtées dans la séance du 28, de vous faire la récompense de ceux des élèves qui l'auroient le plus mérité : on y ajoute le portrait de Marat. Le citoyen Duvicquier Rodelinghen fait aussi l'offre de l'*Emile* de Rousseau pour faire partie des récompenses; il le dépose sur le bureau.

Lissès à la parole, il dit que quand il s'agit de la partie la plus précieuse de la République, il n'a pas besoin de préparation, que toutes les idées lui viendront à souhait. Il s'oppose à ce que l'on distribue ces récompenses à un, deux ou plusieurs des élèves; tous, dit-il, l'ont mérité; il demande que le citoyen Blériot, leur instituteur, qui connoît ceux qui ont le mieux rempli leurs devoirs les décerne. En faisant l'éloge de l'instituteur, il croit devoir lui faire une observation sur la manière classique de réciter qui règne encore parmi quelques-uns de ces élèves; la société en reconnoissant les services du c^m Blériot, l'engage à faire son possible pour le leur faire perdre.

Le citoyen Blériot répond qu'il fera toujours son principal soin de leur faire perdre toujours ce qui ressent encore les anciennes écoles, mais qu'il faut le temps à tout; que la société peut à cet égard se reposer sur son zèle, qu'il va redoubler, s'il lui est possible.

Vincent, général, renouvelle la proposition qui déjà avoit été arrêtée dans une pareille séance accordée aux mêmes élèves où ils ont répété différents programmes de grammaire et d'arithmétique et aussi renouvelée lors de la visite

d'André Dumont, représentant du peuple, laquelle proposition tend à former un bataillon de jeunes gens sous le nom de *Le Peletier*; il s'offre d'en être l'instituteur et demande que les élèves qui viennent de satisfaire la société d'une manière aussi consolante en forment le noyau; que chaque commandant de bataillon soit invité à recevoir les souscriptions, il demande que le rendez-vous pour former les compagnies ait lieu décadi 1^{er} pluviôse sur la place de la fédération, dix heures du matin; toutes ces propositions mises aux voix sont adoptées.

L'assemblée arrête sur la proposition de Lissès que le portrait de Marat ornera la salle d'institution, que l'*Emile* restera entre les mains du c^m Blériot, instituteur pour en faire usage lors du développement de ses élèves, et que les cocardes nationales seront attachées par la société entière aux élèves, à la tête de leur bataillon, le jour du rassemblement ci-devant fixé.

Le président témoigne aux élèves que la société est très satisfaite, il est vivement applaudi par toute la société et les tribunes.

Le président, après plusieurs propositions faites par des membres, demande aux élèves s'ils savent ce que c'étoit qu'un roi? Tous, par un mouvement spontané s'écrient : *un animal dévorant*; il leur dit de jurer avec lui de les détester à jamais : un cri général s'élève : nous le jurons.

Des chansons patriotiques succèdent, les élèves, la société, les tribunes chantent tour à tour, les intervalles sont remplis par les discours des orateurs, dont les expressions ne manquent pas. Les élèves chantent la chanson des *Sans-culottes* accompagnées de leur petite musique et avec des petits gestes qui exprimoient d'une manière sensible les émotions qu'elle opéroit dans leur âme; l'enthousiasme est à son comble. L'assemblée et toutes les tribunes se joignent à eux et la salle ne retentit que d'airs patriotiques. Après un court intervalle ils chantent alternativement avec la musique, la chanson : Où peut-on être mieux... Lissès est obligé de convenir que leurs gestes sont analogues aux paroles; un nouvel enthousiasme s'emparant de plusieurs membres, ils prennent les enfants par la main et font une ronde au milieu de la salle au son chéri de la Carmagnole. Callaert demande que le procès-verbal de cette séance soit envoyé à la Convention nationale, à différents rédacteurs et aux bataillons de ce district : Luin demande que la Convention soit invitée à hâter l'envoi du plan d'éducation dont elle s'occupe, Barret et Blériot demandent l'ajournement qui est adopté. Les cris de *Vive la République* terminent la séance.

LISSÈS (présid.), VINCENT (secrét.),
MOUILLOU (secrét.), CARMIER (secrét.).

39

La commune de Dinan fait passer le cérémonial de la fête qu'elle a célébrée en l'honneur de la raison, et à l'occasion de la reprise de Toulon.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XXXII, 396. B¹², 12 vent.; J. univ., n° 1561.